

Belgian Disability Forum

Assemblée générale du 11/02/2014

Procès-verbal

Présences

Présents

GOBLET	Dominique	ALTEO asbl
LONOBILE	Gaetano	ALTEO asbl
TREMOUROUX	Marc	ALTEO asbl
BODART	Philippe	ALTEO asbl
KEMPENEERS	Thérèse	ANAHM asbl – NVHVG vzw
LEMIERE	Catherine	ASPH asbl
MARLIERE	Gisèle	ASPH asbl
ANGILLIS	Victor	Belgisch MS-Liga – Ligue belge de la sclérose en plaques
VERSTRAETE	Filip	FEVLADO vzw
VAN DE WIEL	Lien	KVG vzw
GYSELINCK	Pierre	KVG vzw
KUMPS	Virginie	Le Silex asbl
VRYDAG	Ronald	Ligue Braille asbl – Brailleliga vzw
WEYTJENS	Annelies	VFG vzw

Procurations

HEINEN	Jean-Fançois	LCM-ANMC	à ALTÉO - Philippe Bodart
SNOECK	Vincent	GAMAH asbl	À ASPH – Catherine Lemièrre
JACQUINET	Serge	LCM-ANMC	À ALTÉO - Philippe Bodart = inutile
SOREE	Vivianne	VFG vzw	À VFG vzw – Annelies Weytjens = non valable
MARIEKEN	Engelen	VFG vzw	A VFG vzw - Reinard Niestens = non valable

Excusés

HERMAN	Stéphanie	ANLH asbl-vzw
DE WISPELAERE	Nathalie	ASPH asbl
DOHET	Isabelle	ASPH asbl
LATHOUWERS	André	FEVLADO vzw
SNOECK	Vincent	GAMAH asbl

HEINEN	Jean-Fançois	LCM-ANMC
JACQUINET	Serge	LCM-ANMC
TOURNE	Johan	LCM-ANMC
MARIEKEN	Engelen	VFG vzw
SOREE	Viviane	VFG vzw

Absents

EERENS	Winand	AHVH asbl-vzw
HOUSSIAU	Jean	AHVH asbl-vzw
DE SMET	Emilie	ALTEO asbl
VERHAEGEN	Patrick	ALTEO asbl
RUTJES	Bernadette	ANAHM asbl - NVHVG vzw
LODOMEZ	Jacques	AP3 asbl
RENARD	Elisabeth	AP3 asbl
BOURDEAUDUCQ	Christine	ASPH asbl
DEGODENNE	Léon	ASPH asbl
TIHON-DECOKELE	Christiane	Belgisch MS-Liga - Ligue belge de la sclérose en plaques
DEVALET	Marie-Florence	FFSB asbl
MOYSONS	Christine	FFSB asbl
GOFFIN	Emilie	GAMAH asbl
SNOECK	Vincent	GAMAH asbl
SPODEN	Doris	Kleines Forum
HECK-ZAPPELLI	Laure	Kleines Forum c/o Aktion Behinderten Hilfe
BORRE	Ingrid	KVG vzw
CARSAU	Frans	KVG vzw
GYSELINCK	Pierre	KVG vzw
KEMPEN	Marc	KVG vzw
SCHREUDERS	Pierre	KVG vzw
VERMEEREN	Henk	KVG vzw
COLSOUL	Danielle	LCM-ANMC
DUBOIS	Marc	LCM-ANMC
GREOLI	Alda	LCM-ANMC
JAVAUX	Christian	LCM-ANMC
LEUS	Ignace	LCM-ANMC
PEIRSEGAELE	Bert	LCM-ANMC
STORME	Annelies	LCM-ANMC
de MEULENAERE	Bernadette	Le Silex asbl
AGONI	Cinzia	Les Briques du GAMP
TOLFO	Flavio	Les Briques du GAMP
CLAEYS	Catherine	Ligue Braille asbl - Brailleliga vzw

JARDIN	Noëlla	Ligue Braille asbl - Brailleliga vzw
MAGIS	Michel	Ligue Braille asbl - Brailleliga vzw
BRAGGAAR	Jacques	UNMS/NVSM
DEBBAUT	Peter	UNMS/NVSM
DESCHAMPS	Ivan	UNMS/NVSM
HUSDEN	Yolande	UNMS/NVSM
LUYPAERT	Yvette	UNMS/NVSM
ROMBAUTS	Jokke	UNMS/NVSM
RUEBENS	Bruno	UNMS/NVSM
STEEMANS	Irène	UNMS/NVSM
WILMET	Eric	UNMS/NVSM
XHROUET	Marc	UNMS/NVSM
DENAYER	Eddy	VFG vzw
NIESTEN	Reinhart	VFG vzw

Le Président, Pierre Gyselinck, constate que le quorum est atteint : 11 organisations membres sont présentes ou représentées. Il déclare l'assemblée générale ouverte. Il remercie les présents et signale les excusés.

1) Approbation du PV de l'AG du 14 juin 2013

Le procès-verbal de l'Assemblée générale 2013 est approuvé sans remarques.

2) Membres : affiliations et désaffiliations 2014

Le président constate que le Conseil d'administration n'a pas reçu de nouvelle demande d'affiliation ni de désaffiliation.

3) Présentation du Rapport d'activité 2013

Le président cède la parole à la Secrétaire générale, Gisèle Marlière, pour la présentation du rapport d'activité 2013 (joint en annexe au présent rapport).

En introduction, celle-ci explique la situation dans laquelle se trouve le BDF au niveau de son secrétariat réduit à une seule unité. Elle remercie le secrétariat pour le travail accompli.

Elle passe en revue les points importants de l'année écoulée.

a) UNCRPD

L'année 2013 a été marquée par un travail très intensif pour la préparation du rapport alternatif du BDF sur la mise en œuvre de la Convention sur les droits des personnes handicapées (UNCRPD), et notamment la production de recommandations qui sont destinées au Comité des experts.

Le BDF a reçu une délégation du Bénin et une délégation conjointe du Maroc et de la Tunisie pour discuter des modalités mises en œuvre pour la rédaction de son rapport alternatif.

Par ailleurs, l'EDF a commencé le travail préparatoire à la publication de son rapport alternatif sur la mise en œuvre de l'UNCRPD au niveau européen. Le BDF y a rempli son rôle, en insistant sur la nécessité d'une concertation réelle et équilibrée tant des Conseils nationaux que des Organisations non gouvernementales européennes.

Enfin, le rapport alternatif du BDF a également servi de base à la production de rapports alternatifs sur 3 autres traités internationaux :

- le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC)
- la Convention contre la torture (CAT)
- la Convention ONU sur l'élimination de toutes discriminations à l'égard des femmes (CEDAW)

b) Liberté de mouvement et accessibilité en Europe

La Secrétaire générale rappelle l'importance que revêt pour le BDF la thématique de la liberté de mouvement et de l'accessibilité qui y est intrinsèquement liée, en rappelant notamment l'investissement du BDF pour faire aboutir le projet de « carte de mobilité » et la coordination du jury belge du concours *Access.city Award*.

c) Participation aux instances de l'EDF

La Secrétaire générale explique le travail régulier réalisé par les représentants du BDF au sein des instances de l'EDF.

Le BDF a également été présent lors des Journées européennes des personnes handicapées consacrées, en 2013, au tourisme accessible.

d) Coopération avec les Conseils d'avis

Au cours de l'année 2013, 4 réunions de la Plateforme des conseils d'avis ont eu lieu. Elles ont permis d'assurer une cohérence et une information minimale entre les différents Conseils d'avis existant aux niveaux fédéral et régionaux.

L'un des axes forts de cette année 2013 a été la préparation d'un memorandum commun en vue des élections législatives.

e) Communication – Sensibilisation

La Secrétaire générale reconnaît que, malheureusement, étant donné la masse de travail à réaliser et le déficit en termes de personnel, c'est l'aspect communication qui a le plus souffert au cours de l'année 2013.

La partie « Members only » du site Internet du BDF a été abondamment utilisée dans le cadre des travaux du Comité de suivi du rapport alternatif.

Par contre, l'information des membres s'est surtout concrétisée par l'envoi d'e-mails aux responsables des organisations membres du BDF.

g) Conclusion

En conclusion, la Secrétaire générale remercie à nouveau le secrétariat pour le travail réalisé et souligne que l'esprit « UNCRPD » constitue désormais le fil conducteur de l'ensemble de l'action du BDF.

4) Approbation du Rapport d'activité 2013

Le rapport d'activité 2013 est approuvé.

5) Présentation des comptes 2013

Le trésorier, Philippe Bodart, présente les comptes 2013 du BDF.

L'actif s'élève à 37.674,68€.

Il signale que le poste « clients » remplace l'ancien poste « Produits à recevoir ». Il s'agit de remboursements qui doivent nous parvenir de l'EDF.

Il souligne que cette année, les frais de déplacement à New York dans le cadre de la Conférence des Etats parties à l'UNCRPD, ont été directement pris en charge par le SPF sécurité sociale. Le BDF n'a pas dû avancer de trésorerie.

Le passif s'élève à 37.674,68€

Le trésorier rappelle que la plus grosse dépense est la cotisation à l'EDF qui s'élève à 8.000,00€.

Les réserves constituées permettront au BDF de faire face aux frais prévus dans le cadre du rapport alternatif.

Actif et passif sont en équilibre.

6) Présentation du rapport de la commissaire aux comptes 2013

La commissaire aux comptes ayant été souffrante il ne lui a pas été possible de remplir sa charge. Le Conseil d'administration a chargé Catherine Lemièr de la remplacer. Elle a effectué les vérifications d'usage en début de séance et donne lecture de son rapport. Il ne comporte aucune réserves.

7) Approbation des comptes 2013

Adoption à l'unanimité, sans observations.

8) Décharge de la Commissaire aux comptes

L'assemblée accorde la décharge à la commissaire aux comptes.

9) Décharge des Administrateurs

L'assemblée accorde la décharge aux administrateurs.

10) Présentation du plan d'action 2014

Pierre Gyselinck, Président présente le plan d'action du BDF pour l'année 2014 (joint en annexe au présent rapport).

a) Rapport alternatif du BDF

Le Comité des droits des personnes handicapées analysera les rapports alternatifs rédigés par des ONG belges du 14 au 17 avril 2014. Le rapport alternatif du BDF doit donc être rendu public pour le 12 février 2014. Le BDF profitera de cette publication pour solliciter des audiences auprès des parlements fédéral et régionaux de manière à faire connaître ses revendications.

D'autre part, une délégation du BDF devra défendre ce rapport devant le Comité à Genève. La délégation sera constituée de : Pierre Gyselinck, Président, Gisèle Marlière, Secrétaire Générale, Thérèse Kempeneers, Vice-Présidente et Olivier Magritte, Coordinateur.

Enfin, dans le courant du mois de septembre 2014, le comité des experts entendra à Genève la présentation officielle de la Belgique. Dans la mesure du possible, une délégation du BDF y sera également envoyée. Tant la publication que la défense seront soutenues par des actions de communication concrétisées par des communiqués de presse.

b) Rapport alternatif EDF

Tout comme en 2013, le BDF s'impliquera au mieux de ses capacités dans la préparation du rapport alternatif de l'EDF.

c) Elections européennes

A l'occasion des élections européennes organisées en mai 2014, le BDF organisera une rencontre-débat avec les candidats belges à ces élections.

d) Renouvellement des instances du BDF

2014 est l'année au cours de laquelle les instances du BDF doivent être renouvelées. Le BDF organisera l'élection des membres du Conseil d'administration lors d'une AG prévue le 22 avril 2014.

e) Liberté de mouvement et accessibilité en Europe

Le dossier « carte de mobilité » continuera à constituer l'une des préoccupations du BDF au cours de l'année 2014. Néanmoins, il est probable que le changement de Commission suite aux élections européennes engendrera un temps d'arrêt dans le processus. L'essentiel sera de convaincre la nouvelle Commission de placer ce dossier dans ses priorités pour 2015.

Le BDF restera disponible pour assumer la coordination du jury belge d'« Access.City Award 2015 ».

f) Plateforme des conseils d'avis

Le travail de coopération entre les conseils d'avis sera continué. Le BDF insistera pour que l'ensemble des niveaux de pouvoirs dispose d'un conseil d'avis et que celui-ci soit régulièrement consulté sur toute matière ayant un impact pour les personnes handicapées

g) Participation aux instances de l'EDF

Au cours de l'année 2014, le BDF continuera à participer assidûment aux travaux des instances de l'EDF et d'y défendre les intérêts des personnes handicapées belges.

Le BDF sera particulièrement attentif à la révision annoncée des statuts de l'EDF.

h) Communication

En 2014, le BDF fera des efforts de communication. Il sera, en effet important de faire connaître aux décideurs politiques et au grand public la teneur et la portée de son rapport alternatif.

La newsletter « directo » sera réactivée et la partie « Members only » du site sera étendue aux réunions d'instances.

11) Présentation du budget pour l'année 2014

Le Trésorier, Philippe Bodart, présente le budget 2014.

Au niveau des charges :

Le BDF consentira un effort important pour les aspects « publication et défense du rapport alternatif du BDF ». Un poste de 3.000,00 € a été prévu pour la défense à Genève tandis que 800,00 € sont prévus pour la publication.

Pour la table-ronde consacrée aux élections européennes, un montant de 1.000,00 € est budgété.

Enfin, 2.000,00 € sont prévus pour la maintenance et le « hosting » du site Internet du BDF

Au niveau des produits :

Les cotisations des membres du BDF constitueront l'essentiel des produits.

12) Adoption du plan d'action 2014

L'assemblée marque son accord à l'unanimité sur le plan d'action 2014.

13) Adoption du budget pour 2014

L'assemblée marque son accord à l'unanimité sur le budget 2014.

Les réserves seront mobilisées pour faire face aux dépenses liées au rapport alternatif du BDF et aux frais liés au site Internet.

14) UNCRPD : Diffusion et défense du rapport alternatif du BDF

Thérèse Kempeneers, membre du Conseil d'administration du BDF explique le plan de communication prévu par le CA pour la diffusion et la défense du rapport alternatif du BDF.

a) Envoi au Comité des experts

L'envoi du rapport alternatif au Comité des experts sera effectué le 18 février 2014. Le rapport existera sous les versions suivantes :

- Version française complète
- Version anglaise complète
- Version néerlandaise complète
- Recommandations en allemand
- Recommandations en "facile à lire" Français
- Recommandations en "facile à lire" Néerlandais
- Lien vers les documents sur le site Internet BDF

Sa publication sera soutenue par la diffusion d'un communiqué de presse.

b) Diffusion en Belgique

La cible première du rapport alternatif est le Comité des droits des personnes handicapées.

Il s'adresse pourtant aussi aux autorités belges. Il sera donc envoyé aux différents gouvernement, fédéral et régionaux.

La décision du CA est de le présenter également aux assemblées parlementaire selon le planning suivant (en date de l'AG) :

- Parlement fédéral : à déterminer
- Région flamande : 25/02 – 15h30-16h30
- Région wallonne : 19/02 – 13h30
- Région bruxelloise : 26/02 – 9h30 ou 14h30
- Communauté française : à déterminer
- Communauté germanophone : à déterminer

Le but de la démarche est d'obtenir une caisse de résonance, en espérant que ces rencontres amèneront les organes de presse à s'intéresser au rapport alternatif. Chaque rencontre sera annoncée et suivie par un communiqué de presse.

Evidemment, le rapport alternatif fera également d'une diffusion via le site Internet du BDF, vers l'ensemble des contact contenu dans la base de donnée : près de 500 journalistes et 1200 personnes actives dans le secteur du handicap.

Le BDF compte aussi sur le relai des organisations membres du BDF et des Conseils d'avis qui ont participé à la rédaction de son rapport alternatif pour assurer à cet outil essentiel la diffusion qu'il mérite.

Annexe 1 : Rapport d'activité 2013

Belgian Disability Forum – Rapport d'activités 2013

1. Introduction

Ce rapport d'activité a pour objectif de donner une vision fidèle de la manière dont le Belgian Disability Forum asbl (BDF) a rempli ses missions au cours de l'année 2013.

Il n'entre pas dans le moindre détail de tout ce qui est réalisé sur une année. Le conseil d'administration tient à souligner que la masse de travail à couvrir est considérable et que le secrétariat compte un nombre limité de membres du personnel.

Tout comme au cours de l'année précédente, le départ d'une des membres du secrétariat n'a pas été compensé par l'arrivée d'un(e) remplaçant(e). Le plan d'action 2013 avait essayé de tenir compte au mieux de cette réalité. Si l'équipe a été divisée par deux, une part du travail, elle, est restée identique car incompressible : les obligations statutaires, la participation aux instances du European Disability Forum aisbl (EDF)...

Le secrétariat a donc été contraint de travailler dans l'urgence et en fonction des priorités. Heureusement, il a pu compter, de manière ponctuelle sur l'aide très appréciée de collègues d'autres services. Ces « coups de mains » sont venus bien à point pour réussir à atteindre l'inaccessible !

2. Convention ONU sur les droits des personnes handicapées

Le texte de la convention, la logique qui le sous-tend et les structures d'action qui en découlent orientent clairement le fonctionnement du BDF.

Le fait de calquer le fonctionnement du BDF sur le prescrit de l'UNCRPD constitue à la fois un choix fonctionnel et un choix philosophique de la part du BDF. Il lui permet de se positionner en tant qu'acteur clé et indépendant par rapport à un texte essentiel auquel il souscrit dans l'optique d'une meilleure implication et d'une participation plus active des personnes en situation de handicap dans la société belge et européenne.

a) Un « retard » assumé

La préparation du rapport alternatif du BDF sur la mise en œuvre de l'UNCRPD par la Belgique a constitué l'axe principal de l'activité du BDF tout au long de l'année 2013.

En fonction de la diminution de personnel que le BDF a subie, il faut bien admettre que, en dehors des obligations statutaires, le rapport alternatif a été l'unique dossier d'envergure sur lequel il a été possible de travailler cette année.

En référence au calendrier qui avait été arrêté en décembre 2010, le retard accumulé peut être évalué à dix mois.

Cependant, ce « retard » a été accepté par le Conseil d'administration en tenant compte de la date réelle d'analyse du dossier la Belgique par le Comité des experts de l'ONU : la première analyse aura lieu, en effet, entre le 14 et le 17 avril 2014. Il était donc inutile de faire le forcing pour finaliser le travail de manière insatisfaisante pour la date initialement prévue du 14 juin 2013.

b) Un travail dans la continuité

Le processus de rédaction du rapport alternatif s'est continué dans la continuité de ce qui avait été entamé en 2012 : selon un processus participatif et sous le contrôle du Comité de suivi. Celui-ci s'est réuni 13 fois au cours de l'année 2013¹. Ces réunions, qui ont duré de 3 à 5 heures chacune, ont constitué l'ossature du travail de rédaction.

Chaque réunion du Comité de suivi a fait l'objet d'un procès-verbal exhaustif dont l'intérêt était double : permettre aux participants de vérifier que leurs apports avaient bien été pris en compte d'une part et aider le secrétariat dans l'intégration des éléments discutés dans la rédaction finale de l'article.

A ce niveau, le comité d'accompagnement tient à remercier la Direction générale Personnes handicapées qui a permis que le secrétariat de ces réunions soit assuré par une agente, Anne Ramboux. Sans son support, il aurait été impossible de rendre compte correctement de la richesse des échanges qui ont eu lieu lors des réunions du Comité d'accompagnement.

Les organisations membres du BDF et les « structures représentatives fédérales et régionales »² impliquées ont également pu assurer un suivi régulier du processus grâce à la partie « Members only » au site Internet du BDF.

¹ Les réunions du comité de suivi ont eu lieu les : 04/01, 18/01, 25/01, 08/02, 01/03, 08/03, 22/03, 12/04, 22/04, 23/04, 10/09, 14/11 et 09/12

² Les « structures représentatives fédérales et régionales » impliquées sont :

- Section "personnes handicapées" de la Commission communautaire commune (Région bruxelloise – Cocom)
- Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées (CSNPH)

c) La production de recommandations et la mise en forme

Les trois premiers mois de l'année 2013 ont été essentiellement consacrés à la finalisation d'un « état des lieux » de la réalité de vie rencontrée par les personnes handicapées en Belgique.

Les trois mois suivant ont été l'occasion de rédiger, discuter et négocier le contenu des recommandations qui seront adressées, en même temps que l'état des lieux, au Comité des experts de l'ONU.

Enfin, les quatre derniers mois de l'année ont été consacrés à la mise en forme définitive de l'ensemble des différents éléments du rapport alternatif, à la réalisation des différentes traductions et à la préparation d'une communication autour

d) Un travail documenté par les relais internationaux du BDF

Les contacts internationaux que le BDF entretient régulièrement avec l'EDF et l'International Disability Alliance lui ont permis d'améliorer régulièrement sa connaissance du « système de l'ONU » et, en particulier, du mode de fonctionnement du Comité des experts chargé de l'analyse des rapports officiels des états et des rapports alternatifs correspondants.

e) Une visibilité restreinte, assumée et appréciée

Tout comme pour 2012, l'impact réel en terme de « visibilité » aura été restreint en cette année 2013. Etant donné la charge de travail que représente la rédaction d'un tel rapport, tant pour le secrétariat du BDF que pour l'ensemble des organisations impliquées, une visibilité extérieure différée pour être meilleure est un choix que le BDF devait assumer.

f) Des opportunités de coopération internationale

Le processus participatif mis en place par le BDF dans le cadre de son travail pour la production du rapport alternatif a servi de base à sa participation au projet de handicap international « Associations solidaires ».

Les 22/04 et 23/04/2013, le Conseil d'administration et le secrétariat ont accueilli une délégation conjointe d'associations de personnes handicapées du Maroc et de Tunisie.

Le 01/10/2013, c'était au tour d'une délégation du Bénin de venir échanger sur les processus en cours.

-
- Conseil Bruxellois Francophone des Personnes handicapées (Région bruxelloise – Cocof)
 - Commission wallonne de la Personne handicapée (Région wallonne)

Au cours de ces deux rencontres, les processus développés pour rendre compte de la réalité de la mise en œuvre de l'UNCRPD ont été analysés. Dans un cas comme dans l'autre, l'importance de travailler en réseau d'associations est apparu comme un atout majeur pour établir un état des lieux complet, crédible et efficace pour la détermination de recommandations efficaces.

Dans les deux cas, il est apparu évident que les aspects les plus problématiques, dans des sociétés pourtant fort différentes et à des niveaux évidemment différents, est de convaincre les gouvernements de la nécessité d'un dialogue constructif avec l'associatif et de faire connaître les résultats atteints. Il est, en la matière, très difficile pour des associations de faire passer le message auprès des médias en gardant une attitude humainement respectueuse des personnes, sans sombrer dans une instrumentalisation de la situation personnelle des individus...

g) Le suivi de la convention au niveau européen

Au cours de l'année 2013, l'EDF a entamé de manière concrète le processus de rédaction de son rapport alternatif sur la mise en œuvre de l'UNCRPD par rapport aux compétences de l'Union européenne.

Ce chantier est piloté par un groupe de travail dans lequel le BDF a réussi à se faire représenter par Gisèle Marlière. Plusieurs projets de note de position ont été mis en chantier. Elles concernent les domaines dans lesquels l'Union européenne BDF dispose de compétences, directes ou indirectes. La première note sera finalisée début février 2014. Elle concerne l'accessibilité.

Dans ce processus, le principal souci du BDF est d'obtenir qu'il y ait une concertation réelle et équilibrée avec les conseils nationaux et avec les Organisations non gouvernementales européennes (ONG) sur le contenu des notes de position qui seront officialisées par l'EDF dans ce cadre.

h) Autres actions dans le cadre des traités « Droits de l'Homme »

Au cours de l'année 2013, le BDF a rendu un rapport alternatif sur la mise en œuvre par la Belgique du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC). Celui-ci a été transmis au Comité des experts le 29 mars 2013

Il a également rendu un rapport alternatif sur la mise en œuvre de la Convention contre la torture (CAT). Celui-ci a été transmis au Comité des experts le 14 octobre 2013.

Le BDF a également préparé un rapport alternatif sur la mise en œuvre par la Belgique de la Convention ONU sur l'élimination de toutes discriminations à l'égard des femmes (CEDAW). Ce rapport a été transmis au comité des experts le 23/01/2014.

Bien sûr, il s'agissait, dans un cas comme dans l'autre, d'une production d'ampleur restreinte en comparaison du travail réalisé dans le cadre du rapport alternatif du BDF sur la mise en œuvre de l'UNCRPD par la Belgique. Chacun de ces rapports a toutefois demandé de gros efforts de rédaction et d'échange au niveau du Conseil d'administration du BDF et des différents conseils d'avis fédéraux et régionaux.

Il est important de souligner, ici, que pour ces rapports alternatifs spécifiques, le secrétariat et le CA ont pu se baser sur le travail réalisé dans le cadre des articles correspondants du rapport alternatif du BDF sur la mise en œuvre de l'UNCRPD. Sans le travail de fond réalisé dans le cadre du rapport alternatif du BDF, il n'aurait pas été possible pour le BDF de produire autant de rapports alternatifs au cours de cette année 2013.

3. Liberté de mouvement et accessibilité en Europe

La libre circulation des biens et des personnes est l'un des fondements principaux de la construction européenne. Depuis de nombreuses années, le BDF y attache une grande attention.

a) EDF - Campagne de communication « Freedom of Movement » Proposition BDF d'une "carte de mobilité"

Le BDF a continué à assurer un suivi régulier et attentif du dossier *Freedom of Movement* de l'EDF. Pour rappel, l'existence de ce dossier – central - au niveau de l'EDF découle clairement de la proposition conjointe BDF – CSNPH et du travail réalisé par le BDF sur le principe d'une carte de mobilité.

Au cours de l'année 2013, la Commission européenne a initié un groupe de travail de haut niveau chargé de l'étude des modalités concrètes de mise en œuvre d'une « carte de mobilité ».

Ce groupe de haut niveau est constitué de représentants des Etats membres intéressés et de représentants de la société civile. Etant donné le rôle qu'a joué le BDF à l'origine de ce dossier, l'EDF a demandé à Pierre Gyselinck de le représenter dans ces réunions.

Les questions abordées visent les modalités d'utilisation, le format de la carte, les conditions d'émission de celle-ci, la logique de reconnaissance réciproque et la définition des domaines d'utilisation de la carte.

Il est à noter, au niveau des domaines d'utilisation de la carte que là où la Belgique souhaite commencer par un champ d'utilisation limité aux activités culturelles, touristiques et sportives, l'EDF souhaite absolument que les transports soient intégrés au « package », dès le départ.

Pour ce qui est de la reconnaissance mutuelle, la Belgique et l'EDF défendent la même position : la carte doit être émise par le pays d'origine du citoyen européen et elle doit lui garantir les mêmes conditions d'accès aux biens et services que les nationaux quand il séjourne ou voyage dans un autre pays de l'Union européenne.

b) De grandes villes sans barrières

En 2013, comme durant les quatre années précédentes, le BDF a représenté l'EDF dans les réunions du groupe de travail *Barrier free city for all* initié par *Eurocities*, l'organisation européenne des grandes villes.

Le groupe de travail *Barrier-free city for all* est une initiative financée par la Commission européenne dans le but de développer des actions innovantes et d'échanger des expériences en vue d'améliorer la mobilité et l'accessibilité dans les grandes villes. Les réunions 2013 se sont déroulées à Dresde et à Frankfurt.

La participation à ces réunions est l'occasion pour l'EDF et pour le BDF de rencontrer les personnes en charge de l'accessibilité et de la mobilité dans une douzaine de grandes villes européennes et de les conscientiser par rapport aux principes d'*Access for all* et d'*Universal access* ainsi qu'à la mise en œuvre concrète de la convention ONU relative aux droits des personnes handicapées en milieu urbain, le lieu de vie de la majorité des citoyens européens.

Il est intéressant de constater que Dresde qui fait partie de ce groupe de travail, a obtenu un *Access.City Award* spécial « accessibilité des informations via Internet » pour cette année 2014 (voir ci-dessous). Il est certain que le fait de s'investir dans un travail de réflexion et d'échange tel que *Barrier free city for all* a permis à la ville de Dresde de développer une réelle politique d'accessibilité et que c'est un élément qui a joué dans l'obtention du prix.

c) Coordination du jury belge d'« Access.City Award »

Pour la quatrième année consécutive, le BDF a assumé la coordination du jury belge du concours *Access.city Award* initié par la Commission européenne en coopération avec l'EDF.

Cette année, le travail d'évaluation par les experts nationaux s'est avérée être une tâche moins lourde que les années précédentes. La raison de cette diminution est que seulement 4 villes ont renvoyé un dossier pour l'édition 2014 contre 6 lors de l'édition précédente.

Sur les 4 villes qui avaient rentré leur candidature³, la ville de Liège a été nommée par le jury belge pour la participation à la compétition au niveau européen. Elle n'a pas obtenu de prix à ce niveau.

d) Accessibilité au programme Erasmus

En juillet 2012, le BDF avait été alerté par une jeune étudiante sourde par rapport aux difficultés qu'elle rencontrait pour le financement de son projet Erasmus prévu au Danemark.

En effet, le budget dont elle disposait était insuffisant pour qu'elle puisse payer, sur place les frais de traduction en langue des signes.

Un courrier avait été adressé par le BDF au cabinet Marcourt. Malgré plusieurs rappels par e-mail et par téléphone, il n'a jamais obtenu de réponse. Par ailleurs, le BDF avait conseillé à l'intéressée d'introduire un signalement auprès du Centre pour l'Égalité des Chances, ce qu'elle n'a pas fait.

L'étudiante a dû arrêter son échange Erasmus à la moitié de son terme.

Au cours de l'année 2013, le BDF a travaillé avec le Centre pour l'Égalité des Chances (CECLR), non plus sur le cas individuel de cette étudiante mais sur le fonctionnement global du programme Erasmus et sur les conditions pratiques de son accès par les personnes handicapées.

Ce dossier pourrait déboucher sur la rédaction d'une recommandation conjointe BDF-CECLR à l'intention de l'État fédéral et des communautés au cours de l'année 2014.

4. Participation aux instances de l'EDF

Année après année, le BDF continue à prendre une part active aux instances de l'EDF.

a) Un travail régulier

Lors de chaque réunion du Conseil d'administration, du comité financier et de l'assemblée générale, les représentants du BDF et en particulier Gisèle Marlière, sa représentante au CA de l'EDF, ont défendu avec rigueur et convictions les positions préparées de manière collégiale en Conseil d'administration du BDF.

C'est ainsi que des représentants du BDF ont participé aux CA de l'EDF qui se sont tenus à Dublin, du 22 au 24 mars 2013, et à Vilnius du 15 au 17 novembre 2013. Ils ont également participé à l'Assemblée générale de l'EDF qui s'est tenue à Athènes des 24 au 26 mai 2013.

³, Gent, La Louvière, Liège, Mons

Par son travail régulier, constructif et volontiers critique (dans le bon sens du terme), le BDF est l'un des Conseils nationaux dont la parole compte au sein de l'EDF.

b) Renouvellement des instances de l'EDF

L'année 2013 a été l'occasion pour l'EDF de renouveler ses instances. Les élections se sont déroulées lors de l'assemblée générale organisée à Athènes, les 24 et 26 mai 2013.

A cette occasion, le BDF a, à nouveau obtenu l'élection de Gisèle Marlière au sein du Conseil d'administration de l'EDF, tandis que Pierre Gyselinck a été reconduit dans ses fonctions au sein du comité des finances. Il a, par ailleurs été élu au Conseil d'administration, mais en tant que représentant de l'(AEH).

Gisèle Marlière est également devenue membre du groupe de travail UNCRPD et du Comité des femmes. De son côté, Pierre Gyselinck est devenu membre du groupe de travail ICT. A cet égard, il est intéressant de signaler que le BDF a également soutenu, avec succès, la candidature de Bart Simons (Anysurfer). La compétence de ce dernier sera certainement un plus pour l'EDF et pour le BDF dans ce domaine très pointu.

c) Les journées européennes de la personne handicapée

Le BDF était représenté lors des journées européennes des personnes handicapées coorganisées à Bruxelles par l'EDF et la Commission européenne. Le thème abordé cette année était le tourisme accessible.

Un changement important est intervenu en 2013 au niveau des invitations à participer à ces journées européennes. Alors que jusqu'à présent, les invitations étaient orientées principalement vers les organisations de personnes handicapées, elles seront désormais orientées vers les « spécialistes » du secteur économique, en l'occurrence les spécialistes du tourisme.

Apparemment, cette modification a permis d'atteindre des résultats intéressants en donnant une tonalité moins « revendicative » aux échanges et en axant les présentations plutôt sur la mise en évidence de résultats concrets en terme de tourisme accessible.

d) Participation à d'autres activités

Des membres du CA du BDF ont participé, soit au nom du BDF, soit au nom de l'EDF, à une série d'activités différentes, organisées par des organisations ou associations belges (Handicap international, CECLR, AP³, Ligue de la sclérose en plaques, etc.) ou étrangères (Parlement européen, Colloque organisé à Zagreb sur l'UNCRPD, à Paris par Force Ouvrière, etc.).

5. Coopération avec les conseils d'avis

La réalité fédérale belge implique que les décisions qui ont une influence sur la vie des personnes handicapées sont prises par les différentes entités fédérées. Une forme de coordination en matière de handicap est donc nécessaire, notamment du fait de l'implémentation des textes réglementaires et conventionnels établis au niveau supranational.

En 2011, le BDF avait pris l'initiative de réunir les présidents des structures représentatives des personnes handicapées instituées au niveau fédéral, régional et communautaire. Ce groupe a été intitulé « Plateforme des conseils d'avis ».

Il est désormais organisé sous le chapeau du Conseil supérieur national des personnes handicapées. Le BDF continue à y participer. Il y est représenté par son Président, Pierre Gyselincx.

Quatre réunions ont eu lieu en 2013⁴. Les thèmes abordés ont été la mise en œuvre de l'UNCRPD au niveau belge, le travail effectué sur le rapport alternatif du BDF sur la mise en œuvre par la Belgique de l'UNCRPD, le transfert de compétences du fédéral vers les entités fédérées, le suivi des travaux de la Conférence interministérielle « Personnes handicapées », les fonds structurels européens, le surcoût des voiturettes, l'activation des personnes handicapées sans emploi, le Programme national de réforme, et des échanges d'informations sur les activités des différents conseils.

Depuis la fin de l'année 2012, la plateforme NOOZO a été dissoute en Flandre. Il n'y a donc plus de représentant officiel de la Flandre au sein de la plateforme des conseils d'avis. Ronald Vrydag continue cependant à suivre ce groupe pour la défunte NOOZO. L'ensemble des conseils d'avis expriment le souhait de voir un conseil d'avis se mettre rapidement en place pour les matières qui relèvent de la Région flamande.

A partir du mois de septembre 2013, le BDF a préparé et discuté, avec les conseils d'avis fédéral et régionaux, le texte d'un mémorandum à remettre aux partis politiques démocratiques en vue des élections de mai 2014. Finalement, celui-ci aura été approuvé au niveau de son contenu par l'ensemble des conseils d'avis.

Cependant, ce mémorandum ne sera transmis de manière conjointe aux partis politiques, début janvier 2014, que par le BDF et par le Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées, les assemblées plénières des conseils d'avis régionaux ayant considéré qu'il n'entraîne pas dans leurs prérogatives de remettre un mémorandum aux partis politiques...

⁴ Ces réunions se sont tenues aux dates suivantes : 11/01, 08/03, 14/06 et 13/09

6. Communication - Sensibilisation

a) Information « grand public »

Au cours de l'année 2013, le BDF a clairement sous-communicé. Pour publier des informations sur son site Internet et pour diffuser des e-lettres, il faut du temps et la communication intervient toujours en fin de chaîne. Etant donné que l'effectif du secrétariat du BDF est resté diminué de 50% par rapport à 2011, c'est la communication qui en a pâti le plus fortement.

b) Information vers les membres

La partie « members only » a été très abondamment utilisée dans le cadre du travail sur de préparation du rapport alternatif du BDF. Par contre, le secrétariat n'a pas disposé du temps nécessaire pour alimenter régulièrement son site Internet ni pour finaliser la mise en route du reste de la communication interne via la partie « members only », notamment pour le travail avec les instances.

Internet ne constitue évidemment pas la seule source d'information pour les membres du BDF. Les assemblées générales continueront, bien entendu, à être le lieu privilégié de leur information sur l'action du BDF.

Par ailleurs, les responsables des organisations membres ont régulièrement été informé par e-mail des développements les plus importants au niveau européen et supranational.

7. Conclusion

Le fait que le BDF ainsi que ses organisations membres font désormais régulièrement référence aux articles de la convention, tant dans leur mode de fonctionnement que dans leur communication constitue un élément important en matière de diffusion de l'esprit de l'UNCRPD.

Il est essentiel pour la bonne inclusion de chaque personne en situation de handicap que cet « esprit » se diffuse dans l'ensemble de la société belge et européenne.

Annexe 2 : Plan d'action 2014

Belgian Disability Forum – Plan d'action 2014

1. En guise d'introduction : situation du personnel

Tout au long de l'année 2013, le Conseil d'administration a dû travailler avec un secrétariat du BDF réduit de 2 à 1 temps plein. Etant donné le contexte général actuel, il n'y a que peu d'espoir de voir la force de travail augmenter en 2014.

Par ailleurs, la charge administrative et statutaire qui incombe au secrétariat reste inchangée. Sa capacité à développer des actions ne sera donc pas augmentée au cours de cette année 2014.

2. Convention ONU sur les droits des personnes handicapées

L'objectif principal durant les 4 premiers mois de 2014 sera la finalisation du travail relatif au rapport alternatif du BDF sur la mise en œuvre, par la Belgique, de la Convention ONU sur les droits des personnes handicapées.

a) Diffusion et communication

Il est désormais acquis que le Comité des experts de l'Onu qui se réunira à Genève du 14 au 17 avril aura dans ses tâches la première analyse du dossier de la Belgique.

Le Conseil d'administration, le comité d'accompagnement du rapport alternatif et le secrétariat se sont accordés sur un plan de communication visant à profiter au mieux de l'impact potentiel de la remise de ce rapport alternatif au Comité des experts de l'ONU :

- Un communiqué de presse sera diffusé le 17 février 2014 pour annoncer l'envoi du rapport alternatif au comité des experts
- L'envoi officiel sera effectué le 18 février 2014
- Le rapport alternatif sera placé en accès public sur le site du BDF le 20 février 2014
- Le rapport alternatif sera placé en accès public sur le site internet des organisations membres du BDF et des conseils d'avis qui ont participé à sa rédaction
- Durant la semaine du 24 au 28 février 2014 le texte du rapport alternatif sera remis officiellement aux différentes assemblées parlementaires par une délégation du BDF. Ce sera aussi l'occasion de discuter avec les

parlementaires des éléments clés du rapport en lien avec les compétences de leur assemblée.

b) La défense devant le Comité des experts de l'ONU

Le Comité des expert se saisira du rapport alternatif du BDF pendant la période du 14 au 17 avril 2014. Le système de l'ONU prévoit que les expert puissent avoir une ou des rencontres avec les rédacteur d'un rapport alternatif.

Il est donc prévu qu'une délégation se rendra à Genève avec pour objectif de convaincre les membres du comité des experts de l'importance d'intégrer dans leurs recommandations à l'Etat belge, tout ou partie des 21 recommandations discutées dans le cadre du rapport alternatif du BDF.

La délégation sera constituée de Pierre Gyselinck, Président, Gisèle Marlière, Secrétaire Générale, Thérèse Kempeneers, Vice-Présidente et Olivier Magritte, Coordinateur.

En tout état de cause, le déplacement de la délégation du BDF se fera « sur fonds propres » et sera réalisée au moindre coût.

c) La deuxième prise en considération du dossier de la Belgique

Le Comité des experts de l'ONU sera réunira une seconde fois, en septembre. Cette fois, il entendra la présentation officielle de la Belgique.

Il est possible que l'Etat belge décide d'intégrer des représentants des organisations représentatives des personnes handicapées dans sa délégation. Si c'est le cas, le BDF essayera d'être représenté dans la délégation officielle. S'il n'y parvient pas, il ne participera pas à cette session.

Par contre, s'il y est invité par le comité de experts, il donnera de toute façon sa vision des choses sur la liste de questions que le Comité adressera à l'Etat belge.

d) Autres actions liées à l'UNCPRD

1. Au cours de l'année 2014, le BDF mettra tout en œuvre pour apporter sa contribution à la Conférence des Etats parties à New-York, notamment en participant à la préparation des interventions de la délégation belge. Il est évident que le BDF espère aussi recevoir la possibilité de participer à cette conférence, comme cela avait été le cas en 2010, 2011 et 2013. En effet, au-delà du contenu des débats qui s'y tiennent, la Conférence des Etats parties est aussi l'occasion de rencontrer des personnes ressources et, surtout, les membres du Comité des experts de l'ONU. Etant donné que ce sont elles qui seront amenées à émettre des recommandations à l'Etat belge, sur base de son rapport officiel et des rapports alternatifs, les rencontrer revêt un caractère essentiel en termes de « relations publiques ».
2. Le BDF s'impliquera dans le processus qui se met en place pour la rédaction d'un rapport alternatif au niveau européen. Le programme de

travail de l'EDF est très serré car son souhait est de finaliser son rapport alternatif pour l'AGA de mai 2014. Les premières notes de position rédigées dans ce cadre ont été soumises au BDF fin janvier, avec une date limite pour l'envoi d'amendements au 4 février. Dans ces conditions, le CA et le secrétariat ne peuvent que « faire de leur mieux ».

3. En fonction des opportunités ou des demandes, le CA du BDF répondra positivement aux demandes qui lui seront faites en matière d'explication du processus participatif qu'il a mis en place en vue de rédiger son rapport alternatif.

A ce titre, le rapport alternatif du BDF sera transmis aux organisations de personnes handicapées du Maroc, de la Tunisie et du Bénin avec qui des échanges ont été réalisés en 2013, dans le cadre du projet « Associations solidaires » initié par handicap international.

Elections européennes

En mai 2014 se dérouleront les élections européennes, entre autres. Le BDF enverra à chaque parti politique démocratique le mémorandum politique rédigé conjointement avec le Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées (CSNPH). C'est une première démarche.

La seconde consistera, comme cela avait été le cas lors des élections européennes précédentes, à inviter les têtes de listes de ces mêmes partis à participer à une table-ronde consacrée aux enjeux du scrutin européen.

Cette rencontre aura lieu le 22/04/2014, à la Tour des Finances.

Renouvellement des instances du BDF

En 2014, le moment est venu de renouveler les instances du BDF : les membres du Conseil d'administration devront être désignés par une assemblée générale extraordinaire, avant juin 2014.

Cette assemblée générale se tiendra le 22/04/2014, juste avant la rencontre avec les têtes de liste européennes.

Liberté de mouvement et accessibilité en Europe

a) "Carte de mobilité"

En 2014, tout comme lors des années précédentes, le BDF accordera une attention particulière aux développements relatifs à la campagne « Freedom of Movement » de l'EDF.

Celle-ci revêt un intérêt particulier à ses yeux de par la place qu'elle attribue au concept de carte de mobilité, une idée développée au sein de l'EDF à l'initiative du BDF.

Depuis 2013, la Commission européenne a mis en place un groupe de haut niveau chargé de déterminer les modalités de mise en œuvre de ce qu'elle a intitulé « inclEUusive card ». Pierre Gyselink y représente l'EDF. Il suivra très attentivement l'évolution des discussions à ce sujet.

Evidemment, il se pourrait que la Commission européenne telle qu'elle sera mise en place suite aux élections européennes ne poursuive plus le travail entamé sur ce dossier. Dans ce cas, le BDF réorientera ses efforts dans le sens de la mise en œuvre du « Handipass » qui faisait partie intégrante de l'accord de gouvernement au niveau belge.

c) Coordination du jury belge d'« Access.City Award »

Le BDF restera disponible pour assumer la coordination du jury belge d'« Access.City Award 2015 ». Il considère en effet que l'action est porteuse d'une réelle valeur ajoutée.

Plateforme des conseils d'avis

Le travail de coopération entamé au niveau de la « Plateforme des Conseils d'avis » sera poursuivi. Comme au cours de l'année 2013, le dossier des transferts prévus entre le fédéral et les entités fédérées constituera le centre d'intérêt principal de la Plateforme.

Le BDF aura aussi à cœur de veiller à ce que l'ensemble des conseils d'avis membres de la Plateforme soient impliqués dans le suivi de la mise en œuvre de l'UNCRPD. Tout comme il a veillé à les impliquer dans la préparation de son rapport alternatif, le BDF attachera beaucoup d'importance à ce que les conseils d'avis soient informés et impliqués dans les travaux de préparation de la « position de la Belgique » lors de la Conférence des Etats Parties à New York.

Participation aux instances de l'EDF

Au cours de l'année 2014, le BDF continuera évidemment à participer assidument aux travaux des instances de l'EDF et d'y défendre les intérêts des personnes handicapées belges.

Le fait que deux membres du BDF soient aussi membres du Conseil d'administration de l'EDF donne certainement une capacité d'impulsion intéressante au sein de l'EDF.

L'EDF entame actuellement une révision de ses statuts afin de les mettre en conformité avec le prescrit de l'UNCRPD. Le BDF a présenté la candidature de Gisèle Marlière dans le Comité constitutionnel. Même si elle ne devait pas y être désignée, le BDF ne manquera pas de faire entendre sa voix pour que l'EDF

évolue dans le sens d'un mode de fonctionnement toujours plus démocratique et plus participatif.

Communication

Utilisation du site Internet

Alors que 2012 et 2013 auront été des années pauvres en terme de communication, le CA souhaite inverser la tendance au cours de cette année 2014.

Le site Internet du BDF constituera un outil important de ce redéploiement. Ce sera le cas au niveau de la communication en lien avec deux dossiers phares :

- la publication du rapport alternatif du BDF
- la préparation des élections européennes

Le conseil d'administration a souhaité reprendre en 2014 les deux priorités qui apparaissaient dans son plan d'action 2013 :

- la systématisation de l'envoi de « newsletter » : celle-ci devra prendre un rythme régulier, mensuel, par exemple.
- systématisation de l'utilisation de la partie « members only » pour l'échange de fichiers et d'informations avec les différentes instances du BDF

De ces deux priorités découlera une double réalité :

- la partie générale du site et le « Directo » seront développés à destination du grand public
- la partie « members only » sera dédiée aux seuls membres

En 2014, ces objectifs déjà annoncés en 2013 devront être concrétisés.